



CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU MILLION CLUB

PrestaShop est le concepteur et l'éditeur d'une solution logicielle libre, distribuée sous licence libre (Open Software Licence OSL-3.0), permettant à ses utilisateurs de créer des boutiques en ligne (la "**Solution**").

La version standard de cette solution, qui comprend les fonctionnalités de base, peut être téléchargée gratuitement sur le site web de PrestaShop accessible à l'adresse : www.prestashop.com.

Cette solution utilise une architecture ouverte et modulaire permettant à chaque utilisateur de personnaliser son site e-commerce et d'y ajouter des fonctionnalités supplémentaires, gratuites ou payantes, et librement développées au sein de la communauté des développeurs. Ces "modules", intégrés à la solution PrestaShop, peuvent être configurés et administrés via le back office du site web (interface d'administration). Il peut également être distribué sur la [place de marché](#) ("**Addons**").

Les présentes Conditions Générales ont pour but de définir les droits et obligations applicables aux Marchands qui souhaitent intégrer le Million club et bénéficier des avantages.

Elles forment, avec la [Politique de protection des données à caractère personnel](#) et les [Conditions Générales de "prestashop.com"](#), la totalité des conditions d'utilisation de l'Offre de Visibilité Développeur.

1. Définition

Conditions Générales : Désigne les présentes conditions générales.

Marchand : Désigne toute personne physique ayant pour activité professionnelle la création

d'un site Internet en France et notamment d'une boutique en ligne avec la Solution et souhaitant devenir membre du Million Club.

Membre(s) : Désigne les Marchands en tant que membre inscrit au Million Club.

Million Club : Désigne le groupe fermé composé des Marchands dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à un (1) million d'euros et permettant aux membres de bénéficier de certains Avantages proposés par PrestaShop.

Parties : Désigne ensemble PrestaShop et les Membres.

PrestaShop : Désigne la société anonyme au capital de 339 501,30 euros, dont le siège social est situé au 4 rue Jules Lefebvre, à PARIS (75009), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 497 916 635.

Site : Désigne le site officiel de PrestaShop www.prestashop.com.

2. Acceptation des Conditions Générales du Million Club

L'accès et les bénéfices du Million Club sont soumis à l'acceptation complète et sans réserve des présentes Conditions Générales par le Marchand, qui sera réputée donnée une fois que le Marchand aura complété le formulaire d'inscription au Million Club sur la page dédiée du Site.

L'inscription au Million Club est soumise aux Conditions Générales que PrestaShop se réserve le droit de modifier à tout moment, les modifications, le cas échéant, prenant effet quinze (15) jours après la publication sur le Site.



Les Marchands sont informés que l'inscription au Million Club est exclusivement réservée aux professionnels au sens du droit français de la consommation et déclare avoir cette qualité.

3. Inscription au Million Club

Le Marchand reconnaît et accepte que l'inscription au Million Club nécessite la fourniture des informations indiquées comme obligatoires sur le Site. Toute inscription incomplète entraînera l'impossibilité d'intégrer le Million Club.

Le Marchand reconnaît que l'inscription au Million Club est exclusivement réservés aux Marchands répondant aux conditions suivantes :

- **Détenir une Boutique dont l'activité est réalisée sur le territoire français ;**
- **Générer au moins un (1) million d'euros de chiffre d'affaires annuel avec cette Boutique;**

Dans le cas où le Marchand ne remplit pas les conditions d'éligibilité, PrestaShop se réserve le droit de refuser l'inscription au Million Club. Le Marchand garantit que toutes les informations qu'il ou elle fournit lors de l'enregistrement sont exactes, véridiques et à jour. En cas de modification des informations saisies, il s'engage à les modifier afin qu'elles répondent toujours aux critères mentionnés ci-dessus.

L'inscription au Million Club est gratuite et sans engagement.

4. Avantages du Million Club

Une fois Membre, le Marchand sera intégré au Million Club qui a pour objectif de faire entrer en relation les Membres, mutualiser les connaissances, permettre de se connecter avec des experts et des partenaires des PrestaShop et faire gagner les Membres en visibilité.

Pour cela, le Million Club propose, notamment, les Avantages suivants :

- Accès à une chaîne slack dédiée au Million Club ;
- Des rendez-vous mensuels entre les Membres et notamment : Participation à un comité de sélection des thématiques, Apéritifs, Cafés roulette ;
- Un (1) événement annuel ;

Le Membre reconnaît que PrestaShop fera ses meilleurs efforts pour fournir ces Avantages. Le Membre reconnaît également que les Avantages sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par PrestaShop sous condition d'en informer les Membres préalablement.

5. Durée

L'inscription au Million Club est sans limite de durée.

Les Membres reconnaissent que PrestaShop pourra cependant mettre fin au Million Club sur notification préalable des Membres au plus tard un (1) mois avant la fermeture du Million Club. Dans cette hypothèse, les Membres n'auront plus accès aux Avantages proposés par PrestaShop à la date de clôture du groupe.

6. Retrait du Million Club

a) Désinscription

Les Marchands peuvent, à tout moment, cesser d'être Membre du Million Club.

Pour cela, le Membre doit en informer PrestaShop par l'envoi d'un e-mail. Après notification, PrestaShop procédera au retrait du Membre qui ne bénéficiera plus des Avantages du Million Club.

Le Marchand sera libre de s'inscrire de nouveau ultérieurement et à tout moment pour intégrer le Million Club, dans les mêmes conditions que celles prévues dans les présentes Conditions Générales.

b) Exclusion



PrestaShop peut également (temporairement ou définitivement) suspendre un Membre du Million club en cas de violation d'une ou plusieurs des dispositions des Conditions Générales et, notamment mais non exclusivement, dans les cas suivants :

- Publier ou rendre publiques des déclarations diffamatoires, désobligeantes ou abusives sur PrestaShop ou PrestaShop Addons ;
- Le non-respect des droits de propriété intellectuelle de PrestaShop, conformément à l'article 7 ;
- Le non-respect des Conditions Générales de la Solution, de "prestashop.com" ou le manque de professionnalisme dans l'exercice de son activité ;
- En cas de faillite, de procès ou de tout litige pouvant impliquer le Membre et mettre en péril son statut et son activité ;

De manière générale, chacun des Membres s'engage à adopter une attitude bienveillante à l'égard des autres Membres du Million Club.

De ce fait, PrestaShop se réserve le droit d'exclure un Membre, après avertissement préalable de PrestaShop, si ce dernier à un comportement contraire à l'état d'esprit du Million Club. Les comportements visés sont notamment, mais pas exclusivement, les suivants :

- Propos injurieux, grossiers, diffamatoires, ou tout autres propos inappropriés et portant manifestement atteintes aux droits d'autrui notamment à l'honneur et la réputation dans les échanges écrits ou oraux avec les Membres ;
- Propos incitant à la discrimination ou à la violence ;
- Communication à des fins promotionnelles, contenus incitant à l'achat ou redirigeant vers des produits ou des sites ;
- Contenus dévoilant des données personnelles notamment identité de personne tierces non consentantes,

données bancaires et autres données sensibles (...) ;

7. Propriété intellectuelle

En France et à l'étranger, PrestaShop est propriétaire des marques couvrant le nom "PrestaShop", et, le cas échéant, des marques ou des dépôts de marques figuratives correspondantes. Le Membre reconnaît expressément qu'il n'a aucun droit sur les marques et signes distinctifs PrestaShop, notamment graphiques, qui restent la propriété exclusive de PrestaShop.

Le Membre n'est pas autorisé à utiliser le nom commercial PrestaShop dans un nom de domaine. Le Membre ne doit pas faire de références ou mener une communication, une promotion, une publicité mentionnant ou faisant allusion à PrestaShop ou aux Addons de PrestaShop sans le consentement écrit préalable de PrestaShop.

Les présentes Conditions Générales n'entraînent aucun transfert de propriété en faveur du Marchand Membre. Par conséquent, il s'engage à ne pas nuire de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle détenus par PrestaShop.

8. Données

a) Données personnelles

Les informations relatives au traitement des données personnelles que nous effectuons dans le cadre de l'inscription et participation au Million Club sont détaillées dans notre [Politique de protection des données personnelles](#).

Les Marchands reconnaissent et acceptent qu'ils sont seuls responsables des informations qu'ils fournissent à PrestaShop.

b) Confidentialité des données communiquées

Les Membres reconnaissent qu'ils sont seuls responsables des informations qu'ils



communiquent dans le cadre des échanges avec les autres Membres.

Une « Information Confidentielle » se définit comme toute information ou document (i) identifié comme tel par le signalement du terme « Confidentiel » par la partie qui la divulgue ou dont il est raisonnable pour la partie destinataire, de penser, compte tenu du contexte, qu'il s'agit d'une information confidentielle, ou (ii) si elle est divulguée oralement ou visuellement, est déclarée comme confidentielle ou, si elle n'est pas déclarée comme telle, devrait raisonnablement être comprise comme confidentielle par la partie destinataire compte tenu du contexte ou de la nature de l'information elle-même.

A ce titre, chacun des Membres s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la confidentialité des informations qui lui auraient été communiquées par un autre Membre, à ne pas les divulguer à des tiers et à ne pas utiliser ces informations pour des fins autres que celles prévues par le Million Club.

Les Membres reconnaissent que leurs obligations de maintenir la confidentialité des informations confidentielles qui seraient dévoilées continuera de s'appliquer à l'issue de son inscription au Million Club, quelle que soit la raison de sa désinscription et ce jusqu'à ce que les informations deviennent publiques sans que cela ne soit imputable aux Membres destinataires.

De ce fait, PrestaShop ne pourra pas être tenu responsable en cas de divulgation d'information confidentielle ou de non-respect de la présente clause de confidentialité par un Membre.

9. Responsabilité

Dans le cadre du Million Club, les Membres reconnaissent que PrestaShop permet uniquement la mise en relation des Membres pour échanger sur les besoins et questions relatifs aux activités des Membres et de leur

boutique. De ce fait, PrestaShop ne se porte pas garante de l'adéquation du Million Club aux besoins des Membres.

Les Membres reconnaissent que, en aucun cas, PrestaShop ne pourra être tenue de réparer un dommage de nature indirecte, tel que, sans que cette liste soit limitative : une perte de revenus, une perte de clientèle, une atteinte à l'image ou la réputation, une atteinte à un droit de propriété intellectuelle, une fausse ou mauvaise information communiquée par un Membre (...).

10. Indépendance des Parties

Les Parties demeurent indépendantes l'une de l'autre. Aucune stipulation des présentes Conditions Générales n'a pour objet ou pour finalité de créer un quelconque partenariat, mandat, représentation ou de subordination entre PrestaShop et les Membres.

11. Non renonciation

Le fait, pour l'une quelconque des Parties, de ne pas avoir exigé l'application d'une des prévisions des présentes Conditions Générales ne saurait être considéré comme une renonciation à ladite clause.

12. Cession

Le Marchand Membre reconnaît que l'inscription au Million Club est exclusivement personnelle et ne saurait faire l'objet d'une quelconque cession à titre gratuit ou onéreux. Afin d'assurer la bonne exécution des obligations mises à sa charge par les présentes Conditions Générales PrestaShop se réserve la possibilité de céder, transférer ou apporter à un tiers, tout ou partie des présentes ou de substituer un tiers pour tout ou partie de leur exécution.

13. Force majeure

PrestaShop pourra suspendre les Avantages en cas de survenance d'un fait indépendant de sa volonté, d'un cas de force majeure ou d'un fait d'un tiers.



Il est convenu que peuvent constituer notamment des cas de force majeure : les modifications législatives et réglementaires, les incendies, les tempêtes, les inondations, les grèves internes ou externes à PrestaShop, la maladie, les surtensions et chocs électriques, les pannes des systèmes de refroidissement et des matériels informatiques, les blocages et ralentissements des réseaux de communications électroniques, pannes, dysfonctionnements, interruptions, ou anomalies de PrestaShop Addons et plus généralement tout fait imprévisible et extérieur à la volonté de PrestaShop.

14. Loi applicable

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

Tout litige pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales sera soumis, préalablement à toute procédure judiciaire, à la médiation d'un médiateur désigné par la partie la plus diligente. Si la médiation n'aboutit pas, le litige sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

15. Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales sont entrées en vigueur le 28 avril 2021.